Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260706-D_7_06_07_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 Juillet 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 6 Juillet à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine VINCENT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026, modifiés le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 01/07/2026, modifiés le 02/07/2026.

Présents : VINCENT Sandrine, Maire, BARRET Agathe, BUHOT Caroline, CANO Alexandre (à partir de 20h21), DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica (à partir de 20h20), DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah (à partir de 20h20), LE DANFF Alain, LEMPÉRIÈRE Ghislaine, MACRET Axel, MAHÉO Emilie, PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusée ayant donné procuration : DUVIVIER Emmanuelle (donne pouvoir à DROUET Nicolas)

A été nommée secrétaire : BUHOT Caroline (article L.2121-15 du CGCT)

007 - Enfance / Finances - Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour 2026/2027

Rapporteur : Madame DARTOIS Katiana, Adjointe

Vu la réunion de la Commission Finances qui s'est tenue le 1er juin 2026,
Vu la réunion de la Commission Enfance Jeunesse qui s'est tenue le 30 Juin 2026 ;

A / Modalités de fonctionnement de l'ALSH

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionne durant les périodes suivantes :
- les mercredis de l'année scolaire
- les vacances d'automne, de décembre (possible fermeture 1 semaine), d'hiver et de printemps
- les vacances d'été (fermeture estivale en août)

Les jours d'ouverture de l'ALSH sont : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
Des sorties et veillées pourront être programmées, en fonction du projet d'animation.
Les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 18h45.

Les tarifs de l'ALSH sont facturés forfaitairement à la demi-journée ou à la journée pour les mercredis et les vacances scolaires. Les sorties et les séjours font l'objet d'une tarification spécifique.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260706-D_7_06_07_2026-DE

Les inscriptions à l'ALSH sont possibles à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.
Toute inscription est définitive (avant le mercredi précédent, à minuit) et sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical. En cas d'absence injustifiée, la réservation sera facturée.
Toute inscription au restaurant municipal (avant le mercredi précédent, à minuit) sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical.

En cas de dépassement horaire, une pénalité de 15 € sera appliquée par demi-heure supplémentaire, sachant que toute demi-heure commencée sera facturée. Cette pénalité s'applique par famille (non par enfant).

Les conditions d'accueil sont précisées dans le règlement intérieur de l'ALSH.

Madame Katiana DARTOIS réexpose les conditions de la convention proposée aux communes extérieures.

B / Tarifs pour les résidents de la commune de Chevaigné

Les coûts réels des services proposés par l'ALSH tiennent compte des subventions reçues de la CAF et de la MSA.

1 / Tarifs des journées du mercredi, petites vacances et grandes vacances

La commission enfance jeunesse propose de fixer la tarification d'une journée ALSH sur la base d'une journée de 8h à 32,27 €, coût réel du service.

* Le prix de la demi-journée à l'ALSH correspond à 60 % du coût de la journée.

TRANCHES	Restauration – Tarifs repas (à compter du 01/09/2026)	Tarifs journée ALSH (hors repas)	Tarifs 1/2 journée ALSH * (hors repas)	Subvention municipale (sans repas)
A	2,86 €	5,16	3,10	**84 %**
B	3,68 €	8,07	4,84	**75 %**
C	4,09 €	11,29	6,78	**65 %**
D	4,49 €	12,91	7,74	**60 %**
E	4,90 €	14,52	8,71	**55 %**
F	5,31 €	16,14	9,68	**50 %**
G	5,72€	17,75	10,65	**45 %**
H	8,17 €	32,27	19,36	

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260706-D_7_06_07_2026-DE

Considérant le recours au quotient familial de la CAF / MSA, les familles non-résidents sur la Commune pourront bénéficier des tarifs ci-dessus en fonction de leur quotient familial, dans la mesure où leur commune de domicile signe la convention d'accueil proposée par la commune de Chevaigné.
Seul l'ALSH est concerné par cette disposition, la restauration n'est pas concernée par la convention.

2/ Tarifs des sorties de l'ALSH

La commission propose d'instaurer les tarifs des sorties de l'ALSH pour les chevaignéens et les familles de communes extérieures conventionnées tels que présentés ci-dessous :

	Sorties / Animations	Coûts 2026/2027	Tranches A et B (subvention municipale 55 %) *	Tranche C (subvention municipale 50 %) *	Tranches D et E (subvention municipale 30 %) *	Tranches F et G (subvention municipale 20 %) *
Petite sortie (exemple : Criée, sortie dans les parc de Rennes)	1	4,64 €	2,10 €	2,32 €	3,25 €	3,71 €
	2					
	3					
Moyenne sortie (Patinoire, cinéma, piscine, Champs Libre en transport en commun, Ferme de la Bintinais, Criée en transport car)	4	7,21 €	3,24 €	3,61 €	5,05 €	5,77 €
Moyenne sortie (plage,	5	13,17 €	5,93 €	6,59 €	9,22 €	10,54 €

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260706-D_7_06_07_2026-DE

Champs Libre en car, Parc de Brocéliande, accrobranche Mi-Forêt)						
Grande sortie (Woopi, Laser Game, parc de la Bourbansais, découverte de la ferme , âne de Gautrais, Bowling, nuitée)	6	16,27 €	7,32 €	8,14 €	11,39 €	13,02 €
	7	19,55 €	8,80 €	9,78 €	13,69 €	15,64 €

*Le montant indiqué tient compte de la subvention municipale.

Monsieur Luc PERRIER questionne sur l'utilité de la colonne « sorties / animations ».
Madame Katiana DARTOIS précise que cette colonne est mentionnée pour mémoire, il s'agit d'anciennes bases de tarification, qui pourraient être supprimées.

3/ Tarifs des veillées de l'ALSH

Les coûts réels des services proposés par l'ALSH tiennent compte des subventions reçues par la CAF et de la MSA.

La commission Finances propose de fixer la base de la tarification d'une veillée ALSH à 10,10 €.

TRANCHES	Subvention municipale	Rappel Tarifs 2025/2026	Proposition Tarifs 2026/2027
A	62 %	4,18 €	3,84
B	55 %	4,95 €	4,55
C	45 %	6,05 €	5,56

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260706-D_7_06_07_2026-DE

TRANCHES	Subvention municipale	Rappel Tarifs 2025/2026	Proposition Tarifs 2026/2027
D	40 %	6,60 €	6,06
E	35 %	7,15 €	6,57
F	25 %	8,25 €	7,58
G	20 %	8,80 €	8,08
H	Coût réel	11,00 €	10,10 €

Madame Agathe BARRET demande des précisions sur les horaires des veillées et si le repas est compris.
Madame Katiana DARTOIS répond que les veillées commencent vers 18h45 suite à la fermeture de l'ALSH, et confirme que le repas est inclus. Les enfants et les animateurs réalisant généralement eux-mêmes le repas, son coût n'est pas trop onéreux.

C / Tarifs pour les non-résidents (domiciliés dans une commune non conventionnée)

Considérant la volonté de la commission de proposer des tarifs solidaires pour les familles dites vulnérables, celle-ci propose que la tranche A soit équivalente à la tranche G des familles de Chevaigné.

1 / Tarifs des journées du mercredi, petites vacances et grandes vacances

TRANCHES	Restauration – Tarifs repas (à compter du 01/09/2026)	Tarifs 1/2 journée ALSH (hors repas)	Tarifs journée ALSH (hors repas)	Reste à charge pour la Commune (sur une journée)
A	8,17 €	10,65	17,75	14,52
B	8,17 €	16,92	28,21	4,06
C	8,17 €	18,39	30,66	1,61
D	8,17 €	19,36	32,27	

Madame Jessica DESBOIS dit qu'il y a une grande différence entre le reste à charge de la tanche A et B.
Madame Katiana DARTOIS rappelle que la commission a souhaité que la tranche A concernée par les familles les plus vulnérables soit équivalente à la tranche G des chevaignéens. La tranche C correspond au coût réel moins 5 % et la tranche B correspond à la tranche C moins 8 %.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260706-D_7_06_07_2026-DE

2/ Tarifs des sorties de l'ALSH

Sorties / Animations	Sorties / Animations	Coûts 2026/2027	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Petite sortie (exemple : Criée, sortie dans les parc de Rennes)	1	4,64 €	3,71 €	4,54 €	4,59 €	4,64 €
	2					
	3					
Moyenne sortie (Patinoire, cinéma, piscine, Champs Libre en transport en commun, Ferme de la Bintinais, Criée en transport car)	4	7,21 €	5,77 €	7,11 €	7,16 €	7,21 €
Moyenne sortie (plage, Champs Libre en car, Parc de Brocéliande, accrobranche Mi-Forêt)	5	13,17 €	10,54 €	13,07 €	13,12 €	13,17 €
Grande sortie (Woopi, Laser Game, parc de la Bourbansais, découverte de la ferme , âne de Gautrais, Bowling, nuitée)	6	16,27 €	13,02 €	16,17 €	16,22 €	16,27 €
	7	19,55 €	15,64 €	19,45 €	19,50 €	19,55 €

3/ Tarifs des veillées de l'ALSH

TRANCHES	Proposition Tarifs 2026/2027	Reste à charge de la commune de Chevaigné
A	8,08	2,02
B	8,83	1,27
C	9,60	0,50
D	10,10	

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260706-D_7_06_07_2026-DE

Après délibération, le Conseil municipal :

- Décide l'application des nouveaux tarifs 2026/2027 de l'ALSH ainsi présentés, à compter du 1er septembre 2026,

- Autorise Madame le Maire à signer les futures conventions d'accueil des enfants des communes extérieures au sein de l'ALSH de Chevaigné.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Lundi 6 Juillet 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Caroline BUHOT

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 17 Juillet 2026
et Publication le : 17 Juillet 2026